



10 février 2024

Réception par le préfet : 20/02/2024 Affichage: 20/02/2024

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

Membres : - afférents au Conseil : - en exercice :	15 14	Le quinze février deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- présents :	14 14	Présents: BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER
Convocation en date du :		Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
10 février 2024		Absents excusés :
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : SERVY Sylvain

	REQUALIFICATION DE LA RUE QUINTAINE/ST ROCH/
N° 2024D109	GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES - DEMANDE
A PLANTAGE OF THE PARTY OF THE	DE FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V.

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de requalification de la Rue Quintaine/St Roch – Gestion des eaux pluviales urbaines,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n°4.2 : Organiser les modalités de gestion du cycle de l'eau du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de requalification de la Rue Quintaine/St Roch – Gestion des eaux pluviales urbaines,

SOLLICITE de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 58.640 € pour le financement de sa réalisation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Le Secrétaire de Séance Sylvain SERVY

3

ROZIER EN DONZY, le 19/02/202 Signé: le Maire, Didier BERNE